

*Séance ordinaire du 28 septembre 2020*  
*« Le Pouvoir », sous la présidence de Pierre Delvolvé*  
*Président de l'Académie des sciences morales et politiques*

La conquête parlementaire : 10 juillet 1940 - 3 juin 1958

Eric Roussel

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques

L'Histoire est toujours imprévisible. Avant la première guerre mondiale, quand Philippe Pétain et Charles de Gaulle se rencontrent, le premier étant le supérieur du second dans l'armée, personne assurément n'aurait pu deviner que plus tard, à dix-huit ans d'intervalle, l'un et l'autre mettraient fin à deux Républiques, la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup>, après avoir reçu les pleins pouvoirs du Parlement. C'est pourtant ce qui est arrivé, le premier événement, celui de 1940, ayant laissé dans notre histoire une trace sombre et même tragique, alors que le second, celui de 1958, a ouvert un chapitre heureusement plus lumineux. C'est dire combien peut apparaître aventuré, voire choquant, le projet d'évoquer en parallèle ces deux épisodes. L'exercice ne manque cependant pas d'intérêt, comme j'espère le démontrer en mettant volontairement l'accent sur des détails parfois oubliés par notre mémoire collective.

Dans notre passé, il n'existe sans doute pas d'épisode plus dramatique que celui du printemps 1940. A partir du 10 mai quand, après la drôle de guerre, Hitler lance ses panzers et ses stukas à l'assaut de la France, tout commence à s'écrouler. L'armée qui était considérée à l'étranger comme la première du monde, s'effondre malgré l'héroïsme de la plupart des combattants. Les Français fuient devant l'avance des forces du Reich en un exode inouï. Au sommet de l'Etat enfin, la confusion règne. Après avoir pris le relais d'Edouard Daladier en mars, Paul Reynaud se trouve à la tête d'un gouvernement fragile. La majorité qui l'a porté au pouvoir était extrêmement courte, si courte que le Président de la Chambre, Edouard Herriot, avouera ne pas avoir été très sûr qu'elle ait existé, le comptage des voix s'étant fait dans une certaine confusion. Pour cette raison et parce qu'il est profondément attaché au parlementarisme, Reynaud, dès le départ, tient la balance égale, tant dans son entourage qu'au sein du gouvernement, entre les deux tendances que l'on perçoit déjà : d'une part, ceux qui, conformément à l'accord qui vient d'être signé avec la Grande-Bretagne, excluent toute idée de paix séparée et, d'autre part, ceux qui, sans le dire encore tout haut, envisagent la possibilité d'un arrêt des combats.

Pour comprendre ce qui va suivre, c'est-à-dire l'arrivée au pouvoir du Maréchal Pétain, il ne faut jamais oublier cet état d'esprit de Paul Reynaud. Il n'en déviera pas. A mesure que la percée allemande se confirme, il juge même de plus en plus indispensable d'assurer la représentation de ces

deux tendances au sein de son cabinet. L'antagonisme se produira, dans le drame, à la mi-juin quand le gouvernement, replié à Bordeaux, se trouvera écartelé entre partisans et adversaires de l'armistice. Rappelé de son ambassade auprès de Franco en mai, le Maréchal Pétain, alors gloire nationale, élu en tant que telle au sein de notre académie dès 1919, sert de porte-drapeau à ceux qui veulent obtenir d'Hitler un armistice. Proche de Reynaud depuis 1934, promu général de brigade à titre temporaire quelques temps plus tôt, devenu sous-secrétaire d'Etat à la Guerre le 6 juin, Charles de Gaulle se range, lui, dans le camp opposé.

On ne saura jamais lequel des deux camps possédait l'avantage le 16 juin, le jour où tout bascula. Reynaud, approuvé par le Président de la République Albert Lebrun, estima contraire à la tradition un tel pointage. Ce qui est certain, en revanche, c'est que, en butte à l'offensive des partisans de l'armistice menée par le Maréchal Pétain, Paul Reynaud, se sentant en minorité, tenta un coup de poker dans la logique qui était la sienne. Obéissant aux règles du parlementarisme, il décida de lever l'hypothèque Pétain avec l'arrière-pensée suivante : le Maréchal demandera l'armistice, les conditions posées par Hitler seront inacceptables et, par conséquent, Pétain renoncera au bout de quelques jours, ouvrant la voie à un cabinet Reynaud recomposé et cette fois décidé à poursuivre le combat. Le calcul, on le sait, s'avéra faux. Le soir même, le Maréchal devint Président du Conseil ; dès le lendemain, il annonça à la radio son intention de demander un armistice. Celui-ci fut signé à Rethondes le 22 juin et, à l'exception du général de Gaulle qui, à Londres, lança son appel historique le 18, personne ne paraissait contester ouvertement l'avènement du Maréchal.

A partir de là s'ouvrit jusqu'au 10 juillet, date du vote des pleins pouvoirs à Vichy, une période confuse que l'on peine à imaginer aujourd'hui tant l'état d'esprit des principaux protagonistes était en réalité différent de celui qui fut le leur par la suite quand les choses devinrent plus nettes, les enjeux plus évidents, les clivages plus marqués. Une remarque d'abord : les problèmes constitutionnels sont alors loin de passionner les Français, anxieux du sort du pays après l'armistice, inquiets pour les prisonniers, confrontés aux mille difficultés de la vie quotidienne. Sur ce point, les témoins sont d'accord, à commencer par Emmanuel Berl, auteur d'un précieux livre sur ces sombres journées. A Bordeaux dans les sphères gouvernementales, il n'en va pas de même. Tandis que les uns se préoccupent des suites de l'armistice, d'autres estiment qu'il faut saisir l'occasion du traumatisme de la défaite la plus lourde qu'ait jamais connue le pays pour changer de régime, en finir avec une République parlementaire dont les usages et le personnel politique portent à leurs yeux une responsabilité dans ce qui vient de se passer.

Sur le sujet, le Maréchal Pétain n'a pas jusqu'alors exprimé une opinion précise. Il n'avait pas caché qu'il aspirait à une régénération du pays mais en précisant : « Pour que cette régénération puisse

se produire, il faut attendre ». Mais autour de lui, certains nourrissaient des conceptions plus arrêtées. En ne cachant pas, au hasard de conversations privées, depuis des années, que la République lui semblait inapte à relever les défis de l'heure et, d'abord, à soutenir une guerre contre le Reich, Pétain servait nécessairement de point de ralliement à tous ceux qui, plus ou moins dans l'ombre, se montraient décidés à profiter des événements pour pousser leurs avantages. D'où la thèse du complot articulée après la Libération, évoquée lors du procès du Maréchal en 1945 mais qui pèche par systématisme.

La réalité apparaît plus complexe. Depuis des années, une mouvance était apparue dans le sillage de l'Action Française accablant la III<sup>ème</sup> République et appelant de ses vœux son remplacement par un régime très différent. Les représentants de ce courant avaient été naturellement les premiers à percevoir l'avantage que l'on pouvait tirer à avancer, dissimulés dans l'ombre d'un personnage aussi prestigieux que le vainqueur de Verdun. Sans qu'il y eut complot au sens littéral du terme, le Maréchal avait, avant la guerre, suffisamment donné de signes de sympathie à l'égard de ce milieu intellectuel et politique pour que Maurras, maître à penser incontesté de cette mouvance, ne s'y fût pas trompé : jamais il ne douta des vertus d'une éventuelle arrivée du Maréchal aux affaires et ne se priva pas de le dire. « Maurras, de tous ses vœux, pendant des mois, chaque matin, a réclamé des pouvoirs pour Pétain », écrira René Benjamin, hagiographe du Maréchal.

Ce dernier, assurément, se montrait assez lucide pour savoir s'arrêter à temps sur la voie de telles compromissions, a fortiori quand des appels lancés à son adresse émanaient de personnages trop voyants. Il est notoirement établi qu'au milieu des années 1930, il désavoua la campagne menée sur le thème "C'est Pétain qu'il nous faut" par Gustave Hervé, un ancien socialiste devenu compagnon de route du fascisme. Un peu plus tard, on sait aussi qu'il dissuada l'un de ses amis, Henry Lémery, sénateur de la Martinique, de lancer une campagne en vue de sa candidature à la présidence de la République. Il reste que des similitudes sont flagrantes entre le projet de constitution de Gustave Hervé et les actes constitutionnels du 10 juillet 1940. Faut-il y voir seulement une coïncidence ? Il est certain en tout cas et prouvé que Gustave Hervé se trouvait en relation avec celui qui était devenu au fil des années le conseiller, et même le mentor, du Maréchal, Raphaël Alibert, un juriste de haut niveau qui allait jouer, de juin 1940 à la fin de l'année, aux côtés de Pétain un rôle très important. On peut même dire qu'il fut l'un des maîtres d'œuvre principaux du changement constitutionnel de juillet 1940.

Alibert reste un personnage mal connu, en dépit du colloque qui lui a été consacré en 2004. Il était né en 1887 dans le sud-ouest et, par son père, il descendait d'une lignée de petite noblesse essentiellement versée dans la médecine et le droit. De sensibilité monarchiste, proche de l'Action Française, ses études de droit le dirigèrent vers le Conseil d'Etat. Sans conteste, Raphaël Alibert était

un éminent juriste. Son travail le plus connu, *Le contrôle juridictionnel de l'administration au moyen du recours pour excès de pouvoir*, fut couronné en son temps par notre académie et des dizaines d'années après sa parution, le doyen Georges Vedel rappelait qu'il s'agissait d'un excellent ouvrage, le seul consacré à l'ensemble du recours pour excès de pouvoir et en traitant exclusivement. La personnalité de Raphaël Alibert n'en était pas moins singulière, voire un peu étrange. Une certaine forme d'instabilité l'habitait, suscitant dans sa vie échecs et amertume. Treize ans après être entré au Conseil d'Etat, il en avait démissionné pour se consacrer aux affaires et à la politique. Double fiasco. La société du groupe d'Ernest Mercier qu'il gérait ne reconnut pas ses mérites et les électeurs de Pithiviers aux suffrages desquels il se présenta par deux fois, à l'occasion d'élections législatives, lui préférèrent d'autres candidats. Professeur à l'Ecole des Sciences politiques, Alibert, en vérité, faisait avant tout figure de théoricien, vivant hors de son époque. « C'était un mélange de chouan, de moine, de disciple de Joseph de Maistre. Il eut été parfaitement heureux au XIIIème siècle », confiera son fils à Henri Amouroux. Souvent aussi, il faut le dire, son comportement surprenait. « Je sortirai d'ici mort ou dictateur », prédit il en juin 1940, lors de son entrée en fonction aux côtés du Maréchal en qualité de sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil. Et lorsque Pétain le renverra à la fin de l'année 1940, les passants s'étonneront de le voir se promener à Vichy le long de l'hôtel du Parc, en menaçant le ciel du poing, puis déménageant ses dossiers dans une voiture d'enfant.

A quelle époque Raphaël Alibert noua-t-il des liens vraiment étroits avec le Maréchal Pétain ? On a avancé l'hypothèse selon laquelle ils se seraient rencontrés au début des années 30 dans le cadre du Redressement français, un cénacle de réflexion très marqué à droite, fondé par l'industriel Ernest Mercier. Mais les travaux du colloque consacré à Alibert incitent plutôt à conclure que le premier contact fut relativement tardif, au cours de l'année 1937. Il paraît établi en revanche que le sénateur Henry Lémery joua le rôle d'intermédiaire, sans que l'on puisse exclure d'autres interventions. A priori, Pétain et Alibert étaient des personnalités très dissemblables. Il est vraisemblable que leur commun intérêt pour une réforme des institutions dans le sens d'une rupture avec la République parlementaire les réunit.

Un fait est certain : le zèle déployé par Raphaël Alibert dès son entrée au gouvernement en juin 1940. Comme le souligna Jacques Le Roy Ladurie dans ses souvenirs, s'il est un personnage pour lequel juin 1940 offrit "une divine surprise", ce fut bien cet homme nostalgique d'un ordre ancien, désireux de remodeler la France selon ses principes et, sans doute, de prendre une revanche. Propulsé au cœur même du pouvoir, la confusion résultant de la défaite donna l'occasion d'agir qu'il attendait depuis longtemps. Et le contexte pour lui se révélait d'autant plus favorable qu'auprès du Maréchal, acquis à ses idées, se trouvaient des hommes peu susceptibles de faire obstacle à ses projets. Médecin personnel de Pétain – il avait succédé dans cet office à son père – le docteur Bernard Ménétrel campait

sur des positions similaires à celles d'Alibert. Vaniteux, d'intelligence moyenne, il exerçait l'influence d'un factotum, présent à chaque instant et confortant le Maréchal dans ses convictions. Inspecteur des Finances, assurément d'une tout autre envergure, Henry du Moulin de la Barthète, directeur de cabinet, cultivait les mêmes idées – même si son brillant livre de souvenirs, *Le temps des illusions*, tend à accréditer la thèse de son indépendance de pensée. Pour l'anecdote, on retiendra que, quelques semaines plus tôt, alors que le Maréchal était encore à Burgos auprès de Franco, Du Moulin était venu prévenir Roland de Margerie, proche collaborateur de Paul Reynaud : « Je dois vous avertir que mon patron n'est plus capable de remplir sa mission. Il n'a que deux heures de lucidité par jour ».

Enfin, il est certain que la III<sup>ème</sup> République finissante ne suscitait pas beaucoup d'adhésion. Le régime avait plutôt bien fonctionné jusqu'à la Grande Guerre, avec de fortes personnalités telles que Ferry, Gambetta, Clemenceau, Caillaux, Poincaré ou Waldeck Rousseau. Après 1919, des signes de faiblesse apparurent : baisse de qualité du personnel gouvernemental, instabilité récurrente, scandales à répétition.

Ce discrédit où était tombé le régime explique en grande partie pourquoi Alibert et ceux qui gravitaient dans son orbite réussirent si rapidement à liquider la République. Seuls, ils n'auraient pu disposer de relais au Parlement susceptibles de les suivre. D'où le rôle fondamental que joua à ce moment-là Pierre Laval, un homme qui n'avait aucun lien avec l'Action Française, ni avec les milieux fascistes. Le paradoxe vient même de ce que la III<sup>ème</sup> République fut mise à terre et le Maréchal Pétain nanti de tous les pouvoirs grâce aux intrigues de ce politicien chevronné, en somme un champion du parlementarisme.

Le parcours de Laval est trop connu pour qu'on s'y attarde. On soulignera simplement que si quelqu'un incarna le pacifisme dans sa version la plus fanatique et la plus déraisonnable, ce fut bien cet auvergnat, issu d'un milieu très modeste, avocat de formation. D'abord socialiste, élu comme tel député de la Seine dès 1914, la Grande Guerre ancrâ en lui l'horreur de tout conflit. Briand devint son maître à penser et il fut d'ailleurs son ministre des Affaires étrangères dans son dernier gouvernement en 1931. Dès lors, il consacra toute son énergie à maintenir la paix à n'importe quel prix. Le monde changeait, le fascisme puis le nazisme triomphaient, il ne s'en souciait pas. « Je ne me suis jamais soucié des régimes intérieurs des autres pays », dira-t-il le 3 août 1945 devant la Haute Cour de justice chargée de juger Pétain. Tout Laval tient dans cette déclaration désarmante. Personne n'était a priori plus éloigné de Maurras que ce politicien dont la culture était sommaire et la connaissance du monde limitée. Et pourtant, personne n'aura, en même temps, adopté avec plus de foi la célèbre formule "la France seule". La dimension mondiale du conflit lui échappa apparemment. Et la défaite lui sembla être le moment favorable pour faire triompher ses conceptions. Il n'avait rien contre la République

dans son principe mais il s'était mis à détester le régime de classe politique qui avait provoqué la chute de son gouvernement en 1936. Depuis cette date, il s'était persuadé qu'il était le seul à voir juste, à pouvoir sauver le pays. Animé de convictions fortes mais sommaires, adversaire de toute idéologie, il était en tout cas bien placé pour servir de trait d'union entre les deux formes de pacifisme apparues avant la guerre : celui d'essence très conservatrice et celui de gauche.

Dès 1937, Laval commença à voir en Pétain l'homme qui pouvait servir ses desseins, étant entendu qu'on ne lui demanderait, selon son expression, "que d'être un dessus de cheminée". Les deux hommes avaient peu de points communs et ne s'aimaient guère. Le Maréchal n'appréciait pas le débraillé de l'homme politique. Laval voyait en Pétain un homme du passé. Mais l'un comme l'autre estimaient, sans le dire ouvertement au départ, que la déclaration de guerre en 1939 avait été une erreur. Dès le mois de septembre 1934, un premier contact entre eux fut établi par l'intermédiaire du commandant Loustanau- Lacau, officier d'ordonnance du Maréchal, proche des milieux activistes d'extrême droite. La constitution d'un gouvernement fut alors évoquée.

On notera que Pétain était en l'occurrence demandeur. On ne peut s'en étonner. S'il nourrissait le projet d'arriver un jour aux affaires et de réformer dans le sens qu'il souhaitait, il savait qu'Alibert, recalé au suffrage universel, ne lui serait pas d'un grand secours. Tout autre était Laval, à l'époque sénateur du Puy-de-Dôme, rompu de longue date aux manœuvres de couloir. Cependant, le 16 juin, quand le Maréchal succéda à Paul Reynaud, Laval se vit refuser le ministère des Affaires étrangères qu'il voulait : les liens avec la Grande-Bretagne ne se trouvaient pas encore totalement rompus et la nomination d'un parlementaire auvergnat aurait pris l'allure d'une provocation. Laval ne prit donc pas part aux négociations ayant précédé l'armistice mais, devenu ministre d'Etat le 23 juin, il commença à avancer méthodiquement ses pions dans la perspective du changement qu'il souhaitait. Ainsi empêcha-t-il le départ du Président de la République et des présidents des Assemblées pour l'Afrique du Nord. A ce transfert, Pétain ne s'était pas formellement opposé. En revanche, Pierre Laval avait bien vu que laisser partir les principaux personnages de la République en Algérie, c'était prendre le risque de voir se constituer, à plus ou moins long terme, une autorité qui, du fait de la liberté dont elle bénéficierait, risquait de concurrencer le Président du Conseil resté en France, voire de le supplanter. Pour parvenir à ses fins, le nouveau ministre d'Etat tempêta, menaça même le chef de l'Etat : « Si vous quittez cette terre de France, vous n'y remettrez plus jamais les pieds ».

L'obstacle levé, Pierre Laval s'employa à faire triompher ses vues quant à l'avenir des institutions. A cet égard, rien n'était joué. Pétain hésitait quant au sort à réserver à la République. Deux de ses principaux ministres, Baudoin en charge des Affaires étrangères, et Bouthillier responsable des Finances, estimaient que le plus simple était de mettre le régime en sommeil puisque le Maréchal

disposait déjà de pouvoirs exceptionnels octroyés à Daladier et que le mandat des assemblées parlementaires avait été prorogé jusqu'en 1942. Le Maréchal partageait a priori cet avis. Mais Laval savait bien que Pétain ne serait pas éternel et, en tout état de cause, il voulait mettre à terre cette République qui n'avait pas reconnu ses mérites. Le 30 juin, lors de l'unique conseil des ministres tenu à Clermont-Ferrand, il obtint une réforme constitutionnelle profonde.

Dès lors, tout alla très vite et fut rondement mené. Tour à tour enjôleur ou menaçant, Laval commença son travail de persuasion auprès des parlementaires. Devant les sénateurs réunis à la salle des sociétés médicales, il alla droit au but : « Le Parlement doit être dissous, la Constitution doit être réformée. Elle doit s'aligner sur les Etats totalitaires. L'institution de camps de travail doit être envisagée [...] Puisque la démocratie parlementaire a voulu engager le combat contre le nazisme et le fascisme et qu'elle a perdu ce combat, elle doit disparaître. Un régime nouveau, audacieux, autoritaire, social, national doit lui être substitué. C'est sous le triple signe du travail, de la famille et de la patrie que nous devons aller vers l'ordre nouveau ». Un tel langage pouvait évidemment inquiéter mais Laval sut se montrer habile en faisant sentir aux parlementaires qu'en dépit de tout, il sauvegarderait les principales libertés et ne les abandonnerait pas à la vindicte publique.

Ces précautions oratoires n'étaient pas inutiles. La Chambre, en effet, était celle élue en 1936 et avait porté au pouvoir le Front Populaire. Le crédit du Maréchal y était encore immense mais beaucoup de républicains siégeant dans l'Assemblée se montraient inquiets de ce que l'on commençait à voir derrière lui. Le général Weygand, ministre de la Guerre, suscitait de fortes réserves : on le suspectait, non sans motifs, de n'aimer guère la République et de vouloir malmener le personnel politique.

Signe de cette résistance : le 5 au Sénat, une timide contre-offensive commença à s'organiser. A l'initiative de Jean Taurines, sénateur de la Loire et héros de la Grande Guerre, vingt-cinq anciens combattants membres de la Haute Assemblée proposèrent d'accorder les pleins pouvoirs au Maréchal tout en ne portant pas atteinte au régime républicain. Pour Alibert comme pour Laval, le projet était inacceptable. Tandis qu'Alibert s'employait à empêcher les sénateurs récalcitrants à rencontre le Maréchal, Laval remit les points sur les i : « C'en est fini des discours, répliqua-t-il à Marcel Héraud qui s'était ému des menaces à peine voilées dont les parlementaires avaient été l'objet. De deux choses l'une : ou bien vous acceptez ce que nous vous demandons et vous vous alignez sur la constitution allemande ou italienne, ou bien Hitler vous l'imposera ». En même temps, Pierre Laval eut l'habileté de rassurer encore une fois les parlementaires : tous les avantages liés à leur fonction seraient maintenus et l'on veillerait à recruter les fonctionnaires d'autorité parmi les membres des Assemblées.

Ce discours, on le constata vite, ne fut pas sans effet. Néanmoins, la réforme voulue par Alibert et Laval continuait de susciter des oppositions : les anciens combattants se montraient toujours décidés à s'opposer au projet. L'un des chefs de la droite modérée (Alliance Démocratique), l'ancien Président du Conseil Pierre-Etienne Flandin, se joignit aux opposants. Confronté à cette fronde, Laval usa de toute la ruse dont il était capable. Il désarma en particulier le socialiste Rivière, aligné sur les anciens combattants, en lui faisant croire que ces derniers avaient abandonné la partie.

Le 8 juillet enfin, l'homme à la cravate blanche s'estima en position de l'emporter. Le projet de loi qui devait être soumis à l'Assemblée nationale était prêt. Il tenait en un article unique : « L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous la signature et l'autorité du Maréchal Pétain, Président du Conseil, à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, la nouvelle constitution de l'Etat français. Cette constitution devra garantir les droits du travail de la famille et de la patrie ». Texte remarquablement vague et ambigu. Laval l'a voulu ainsi et Raphaël Alibert partageait cet avis : il avait conseillé au Maréchal de rester en retrait, d'utiliser le maire d'Aubervilliers pour venir à bout des parlementaires, quitte à reprendre les rênes après l'adoption du texte qui autorisait toutes les interprétations. L'opération était donc parfaitement au point puisque l'exposé des motifs ne permettait pas davantage de conclure dans ce sens ou dans un autre puisqu'il précisait seulement que le futur régime "ouvrirait les portes de l'avenir, en encourageant la natalité, qu'il rendrait la France à sa vocation agricole, tout en laissant subsister une représentation nationale".

Le soir du 8 juillet, un dernier conseil des ministres présidé par Lebrun se tint. Le Garde des Sceaux, Fremicourt, refusa de signer le projet de loi constitutionnelle. Personne ne s'en émut, à commencer par Pierre Laval : il savait que désormais tout était joué. De fait, le lendemain, le Sénat et la Chambre réunis séparément déclarèrent la nécessité de réviser les lois constitutionnelles. Les Présidents des Assemblées étaient pour le moins réservés sur le projet mais le prestige encore attaché au nom de Pétain les dissuada de montrer leur opposition. Le 9 juillet, en ouvrant la séance, Edouard Herriot déclara : « Autour de M. le Maréchal Pétain, dans la vénération que son nom inspire à tous, notre nation s'est groupée dans sa détresse. Prenons garde à ne pas troubler l'accord qui s'est établi sous son autorité ». Président du Sénat, Jules Jeanneney alla dans le même sens : « J'atteste à M. le Maréchal Pétain notre vénération et la pleine reconnaissance qui lui est due pour ce nouveau don de sa personne [...] Nous savons la noblesse de son âme. Elle nous a valu des jours de gloire. Qu'elle ait carrière en ces jours de terribles épreuves et nous prémunisse au besoin contre toute discorde ». Le lendemain, pour l'acte final, Herriot et Jeanneney décidèrent d'un commun accord de ne pas prendre part au vote.



Le cadre rococo du grand casino de Vichy servit de cadre à la réunion décisive. Les égards ne furent pas ménagés aux parlementaires pour l'occasion. La garde républicaine était là pour faire oublier la pression des troupes visiblement sur le qui-vive et la peur des Allemands qui se trouvaient tout près, à Moulins. Laval, cette fois, rencontra peu d'obstacle. Flandrin se rallia pratiquement à lui. Les sénateurs anciens combattants avaient maintenu leur texte mais sans illusion. Le vrai danger vient d'un radical, Vincent Badie, qui, d'accord pour accorder les pleins pouvoirs à Pétain, entendait sauvegarder les principes républicains et déposa un contre-projet dans ce sens. Mais Laval réussit à empêcher le gêneur de prendre la parole. Il gagna la partie en lisant un message du Maréchal qui lui demandait de le représenter devant la représentation nationale et concluait : « Le vote du projet que le gouvernement soumet à l'Assemblée nationale me paraît nécessaire pour assurer le salut de notre pays ». On procéda ensuite au vote et, une fois de plus, Laval veilla à ce qu'aucun grain de sable n'enrayât le processus : il fut décidé, à l'initiative du sénateur Emile Mireaux, directeur du journal *Le Temps*, que la majorité serait calculée d'après le nombre de parlementaires effectivement présents en séance. Autrement dit, les députés et sénateurs qui s'étaient embarqués sur le Massilia à destination de l'Afrique du Nord, dans l'espoir d'y poursuivre la lutte, se trouvaient de facto exclus.

Par 503 voix contre 80 et 18 abstentions, le vote fut acquis. La victoire de Laval était d'autant plus incontestable que, parmi les fameux 80, se trouvaient les 27 signataires de la motion Badie dont le souhait ardent était de voir le Maréchal investi de tous les pouvoirs. Et surtout, il fut décidé à la dernière minute que, chargé de promulguer une nouvelle constitution, Pétain aurait la faculté de s'attribuer le pouvoir législatif. On sait quel usage abusif il en fit, annihilant le régime républicain et instituant immédiatement le premier statut des juifs.

Dix-huit ans plus tard, au printemps 1958, une autre République, la IVème, s'effondrait dans des circonstances heureusement moins dramatiques qu'en 1940, graves cependant car l'Etat se trouvait pratiquement annihilé, incapable en tout cas de venir à bout du lancinant problème algérien. Et, une fois de plus dans notre Histoire, le pouvoir allait être dévolu à un homme réputé providentiel : le général de Gaulle.

Les rapports du Général avec la IVème République n'avaient cessé d'être tumultueux. En janvier 1946, de Gaulle était en butte à la pression des partis que Pierre Brossolette lui avait conseillé de séduire mais dont il avait estimé avoir besoin pendant la guerre pour asseoir son autorité et sa légitimité. En donnant sa démission, de Gaulle espérait, en vérité, créer un choc et revenir à terme aux affaires. On sait que le scénario fut différent et que l'homme du 18 juin dut attendre douze ans pour retrouver le pouvoir. A cette fin, il créa en 1947 un mouvement, le RPF (Rassemblement du Peuple

Français) qui, après un début prometteur, connut un déclin rapide. En 1953, le Général se retira donc à Colombey, consacrant l'essentiel de son temps à la rédaction de ses *Mémoires de guerre*.

Tout au long de cette période, de Gaulle ne reconnut jamais vraiment la légitimité du régime. Après 1958, il lui arriva d'évoquer la légitimité incarnée par lui depuis juin 1940. En privé et même en public, il avait des formules très dures à l'adresse de ce qu'il appelait le "système". Seul Pierre Mendès France bénéficia de sa part, en 1954-1955, d'une relative indulgence de sa part. En retour, le personnel politique de la IV<sup>ème</sup> République avait tendance à voir en lui, sinon un factieux, du moins un adversaire irréductible. Le discours qu'il avait prononcé à Bayeux dès 1946 avait marqué les esprits : il y condamnait le parlementarisme et appelait de ses vœux un régime fondé sur le renforcement très net du pouvoir exécutif. Désormais, il faisait figure de suspect dans les cercles dirigeants. Révélateur est, à cet égard, le *Journal* tenu par Vincent Auriol, le premier Président de la IV<sup>ème</sup> République. Dès la fondation du RPF, de Gaulle, aux yeux des responsables, s'était vu privé des honneurs militaires lors de ses apparitions publiques.

Dans son entourage plus ou moins proche, la tentation du coup d'Etat se manifesta. Dès l'hiver 1946, André Malraux en parla ouvertement à l'ambassadeur de Grande-Bretagne, Duff Cooper – sans que l'on puisse penser si ses propos étaient ou non sérieux. Par la suite, il est de fait que certains fidèles de l'homme du 18 juin s'impatientèrent. Et pas nécessairement ceux auxquels on aurait pu spontanément penser. Edmond Michelet, entre autres, ne faisait pas mystère de ce projet, comme en témoigne le journal tenu par Louis Terrenoire. De Gaulle, pour sa part, se gardait de propos pouvant laisser croire à son intention de revenir au pouvoir autrement que par les voies légales. A Michelet, il répondit : « S'il y avait un coup très dur, je me rendrais rue Saint-Dominique et je m'installerais à la place de Koenig qui se mettrait à mes ordres. Mais si j'accomplissais la même démarche quand le moment n'est pas venu, Koenig ne bougerait pas de son fauteuil et je me serais ridiculisé [...] J'ai fait trois coups d'Etat : le 18 juin, à Alger, puis d'une certaine manière à la Libération. Pour les deux premiers, j'étais seul ».

Le 8 mai 1954, le Général, une seule fois, a évoqué assez clairement la perspective d'un coup de force : recevant le général Ely qui a consigné le dialogue dans son Journal, il confia : « Finalement, c'est l'armée et l'armée seule qui pourra sauver la situation ». Interloqué, Ely l'interrogea : « Comment ? Un coup de force ? ». « Non, rétorqua le Général : les chefs de l'armée doivent venir vers moi et tout ira bien ».

Cette réponse est très révélatrice de l'état d'esprit de de Gaulle quand, au début de 1958, les événements d'Algérie se précipitent, ouvrant une crise dont l'issue apparaît de plus en plus incertaine. Le Général, chacun l'admet, est un républicain de raison. Sa famille était de sensibilité monarchiste et

plusieurs confidences laissent penser que son regret a été de ne pouvoir remettre un roi à la tête du pays. Mais De Gaulle est un réaliste. Il n'idéalise pas la démocratie, surtout sous sa forme parlementaire, cependant il a parfaitement compris que, sans l'aval du peuple, rien n'est possible. Partant, il tient absolument à éviter tout ce qui pourrait ressembler à un pronunciamiento, ce qui ne signifie pas qu'il soit très conscient de la nécessité de donner, le cas échéant, un coup de pouce au destin.

Au tout début de 1958, les Français, les sondages l'attestent, ne croient pas à l'éventualité d'un retour aux affaires de l'ancien chef de la France libre. Mais la situation bascule brusquement le 8 février quand l'aviation française bombarde le village tunisien de Sakhiet Sidi Youssef, proche de la frontière algérienne. En France et à l'étranger, l'émotion est considérable. Le Président du Conseil, Félix Gaillard, au pouvoir depuis octobre 1957, se voit obligé d'accepter une mission anglo-américaine de bons offices. La confiance de l'opinion est ébranlée et, soudain, l'hypothèse d'un recours à l'homme du 18 juin se fait jour.

A Colombey, de Gaulle suit les événements de près, utilement épaulé par ses collaborateurs Jacques Foccart et Olivier Guichard. Habilement, il reçoit l'ambassadeur de Tunisie et lui signifie qu'il se désolidarise du gouvernement français quant au bombardement du village. Du coup, la gauche libérale est impressionnée, même si elle continue de se méfier d'un militaire. Assez vite, le Général reprend donc le chemin de la rue de Solférino où se trouve son antenne parisienne. Il y pratique ce que l'historienne Odile Rudelle appellera "l'art des audiences".

A ses fidèles, il fait part d'un relatif optimisme, en soulignant que, pour l'instant, l'opinion n'est pas complètement retournée. Une conviction l'habite : les Français n'évolueront vraiment que lorsque leur situation personnelle se trouvera directement affectée. Parallèlement, il calme les ardeurs des plus remuants : « Dictature non, mais pleins pouvoirs certes ». « Voyez-vous, dit-il à Louis Terrenoire, la grande différence entre les dictatures que nous avons connues en Europe et ma façon d'agir, c'est que, moi, je rends des comptes ».

La position du Général est extrêmement compliquée et délicate. Il ne doit pas décevoir ses partisans. Mais il ne doit pas non plus donner l'impression qu'il ferait fi de la légalité. Le 6 mars, il reçoit Léon Delebecque, un inconnu du grand public, tout dévoué à sa cause et qui connaît bien l'Algérie qu'il entend garder à la France. Pour l'heure chef du bureau psychologique au cabinet de Jacques Chaban-Delmas, ministre de la Défense du cabinet Gaillard, il s'emploie à canaliser la colère des Européens d'Algérie vers les gaullistes et de prendre des contacts dans l'armée. A ce fidèle qui s'inquiète de sa position quant à l'avenir de l'Algérie, il répond : « Avez-vous vu de Gaulle abandonner quoi que ce soit,

surtout une parcelle de territoire ? ». Et d'ajouter qu'il ne sera en aucun cas un arbitre. « Si je dois revenir, si on fait appel à moi, eh bien je reviendrai à la tête des affaires du pays ».

Le 19 mars, le général Petit, un autre fidèle, recueille un avis un peu différent quant à l'Algérie : « Ce sont des Arabes, jamais ils ne s'intégreront ».

La chute du gouvernement Gaillard le 15 avril fait entrer la IV<sup>ème</sup> République en agonie et dégage de nouvelles perspectives pour le Général. Le Président de la République René Coty fait appel successivement à Georges Bidault et à René Pleven pour former un nouveau gouvernement. Double échec. Bidault se récusé et Pleven commet une maladresse fatale en demandant aux généraux Salan et Jouhaud de lui remettre une note exigeant du gouvernement qu'il s'engage à conserver l'Algérie dans la République. De Gaulle, au contraire, ne commet pas d'erreur. S'il évite de désavouer ceux qu'il appelle "les braillards d'Alger", il se garde de leur donner un blanc-seing. Quant aux militaires, confie-t-il à André Pleven, je me tiendrai tranquille le temps que les chefs se désavouent entre eux. De ce qu'il restera, je ferai ce que je voudrai avec des promotions et des décorations ». Surtout, le Général prend soin de ne jamais se placer en position de demandeur. Et de fait, début mai, après le retrait de René Pleven, c'est René Coty qui, par l'intermédiaire de son collaborateur le général Ganeval prend contact avec lui.

Le 8 mai, le chef de l'Etat charge Pierre Pflimlin, président national du MRP, ministre des Finances dans le cabinet Gaillard de former un gouvernement. Mais à peine Pflimlin a-t-il fait savoir qu'il était partisan d'une solution politique en Algérie que les plus hauts chefs militaires, les généraux Salan, Jouhaud, Allard et l'amiral Auboyneau prennent position contre cette perspective. Le désaveu est sans précédent. Il signa la mort du nouveau Président du Conseil. Et dès lors, la situation se dégrade rapidement. De Gaulle sent que l'on entre maintenant dans la phase décisive de la crise. Il se tait. Toute formule malencontreuse de sa part pourrait ruiner ses chances. « Ne bougez pas », donne-t-il pour instruction à ses partisans. Cela n'empêche pas à Alger Delebecque d'agir dans le sens voulu. Une manifestation doit avoir lieu le 13 mai. « Mon plan ?, précise-t-il à Jacques Soustelle. Après la manifestation, le comité de Salut public se rendra dans les bureaux du gouvernement général. La foule restera sur le forum pour faire pression plus avant qu'il y ait un gouvernement de salut public. Vous voyez, ce n'est pas légal, mais enfin, ce n'est pas la révolution ».

Ce plan va être appliqué à la lettre le 13 mai quand la foule s'empare du gouvernement général et dévaste les bureaux. Le soir même, un vague comité de Salut public est institué sous la présidence du général Massu qui l'annonce au Président de la République. Peu après, Massu attaquera de front le nouveau gouvernement Pflimlin dont l'investiture a été obtenue avec l'abstention des communistes, c'est-à-dire, selon le Général, leur complicité. Massu saisit l'occasion pour lancer un appel à de Gaulle.

Le Général, encore une fois, ne répond pas à ceux qui veulent le pousser. Les événements jouent en sa faveur. Partout l'autorité de l'Etat est bafouée. Le comble est atteint quand le général Salan vient devant le comité de Salut public et, sur l'injonction de Léon Delebecque, s'écrie "Vive le général de Gaulle" après avoir exigé le maintien de l'Algérie française. Le 15 mai, de Gaulle sort de son silence en publiant un communiqué d'un ton souverain. L'avenir de l'Algérie n'est même pas évoqué, ce qui lui évite d'être lié par des promesses : « La dégradation de l'Etat entraîne infailliblement l'éloignement des peuples associés, le trouble de l'armée au combat, la dislocation nationale, la perte de l'indépendance. Depuis douze ans, la France, aux prises avec des problèmes trop rudes pour le régime des partis, est engagée dans un processus désastreux. Naguère le pays, dans ses profondeurs, m'a fait confiance pour le conduire tout entier jusqu'à son salut. Aujourd'hui, devant les épreuves qui montent de nouveau vers lui, qu'il sache que je me tiens prêt à assumer les pouvoirs de la République ».

Sentant les choses bien engagées, le Général s'efforce désormais de rassurer. Non sans résultat. Guy Mollet, chef de la SFIO, semble alors évoluer dans un sens favorable. Et le 19 mai, lors d'une conférence de presse au Palais d'Orsay, de Gaulle lui en donne acte. C'est à cette occasion qu'il ajoute qu'il n'a pas l'intention de devenir un dictateur à 67 ans ! Cependant, il se refuse à dénoncer la sédition d'Alger au motif que c'est le gouvernement qui doit agir. C'est ce qui motivera le changement d'attitude de Pierre Mendès France, jusque-là très favorable au retour de l'homme du 18 juin et désormais opposant irréductible.

La situation, malgré tout, reste bloquée. Chaque jour, l'autorité de l'Etat s'amenuise. A peine investi, le gouvernement Pflimlin n'a prise sur rien. A telle enseigne que, bientôt, le chef du gouvernement n'a d'autre issue que d'accepter une rencontre avec de Gaulle. Ce rendez-vous a lieu de nuit à Saint-Cloud et n'aboutit pas à une solution : le Président du Conseil exige que de Gaulle désavoue les activistes d'Alger ; son interlocuteur ne cache pas son intention de lui succéder. En définitive, le Général décide de brusquer les choses et, dès le lendemain, il publie un communiqué commençant ainsi : « J'ai entamé hier le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain capable d'assurer l'unité et l'indépendance du pays ». Il s'agit évidemment d'un bluff, d'une provocation ressentie d'autant plus mal au sommet de l'Etat que de Gaulle s'adresse directement aux chefs militaires en appelant à leur loyauté.

On pourrait croire, à ce stade, que le conflit est inévitable. Il va être évité grâce au chef de l'Etat René Coty qui déconseille à Pflimlin de démentir le communiqué de Colombey. De Gaulle a donc virtuellement gagné à partir de ce moment. Personne d'ailleurs ne s'y trompe. Dans l'après-midi du 27, trois ministres indépendants démissionnent et Pflimlin, en pleine nuit, annonce dans ces conditions

son intention de se retirer. Il démissionne le 28 dans la matinée. Pour autant, il reste des obstacles à l'arrivée au pouvoir du Général. Dans la nuit, toujours à Saint-Cloud, il a rencontré les Présidents des Assemblées, Gaston Monnerville et André Le Troquer. Or, ce dernier s'est montré très intransigeant.

Faudra-t-il donc forcer le destin ? Dans l'entourage du Général, beaucoup le pensent. Il est établi qu'un projet de concentration des troupes dans la région parisienne afin d'intimider les hommes politiques a bien existé. Connue sous le nom d'opération Résurrection, ce projet était connu du Général. Hasard, moins de deux ans plus tôt, répondant à son ancien collaborateur, le général de Rancourt, qui souhaitait alors quitter l'armée, il lui conseillait au contraire de rester, certain que les événements l'amèneraient à jouer de nouveau un rôle et désireux de compter sur lui en vue de la résurrection. On n'entrera pas ici dans le détail de cette opération à présent bien connue. En revanche, il faut souligner que si le général de Gaulle n'ignorait rien des préparatifs de cette opération, il souhaitait ardemment qu'elle ne fut pas mise en œuvre car son vœu était de revenir aux affaires en préservant les formes légales.

Il sera exaucé puisqu'à quinze heures, le Président de la République, dans un message aux assemblées, annoncera : « Le pays étant au bord de la guerre civile, je me suis tourné vers le plus illustre des Français, vers celui qui, aux années les plus sombres de notre Histoire, fut notre chef pour la reconquête de la liberté et qui refusa la dictature pour rétablir la République ». A la même heure, l'opération Résurrection a déjà été déclenchée mais l'ordre de l'interrompre viendra dès seize heures. Trois heures plus tard, de Gaulle est à l'Élysée. Un accord intervient immédiatement entre le Président et son visiteur : le Général accepte d'être investi le 1<sup>er</sup> juin par l'Assemblée nationale. Il lira une courte déclaration sans participer au débat. Quelques jours plus tôt, René Cassin l'a prié instamment "d'accepter certaines formes qui achèveront de donner à votre prise de pouvoir une régularité ralliant la masse des bons citoyens". Le vice-président du Conseil d'Etat a été entendu. Sûr d'atteindre le but, de Gaulle transige : les pleins pouvoirs qu'il demandera dureront six mois et non un an.

« La IV<sup>ème</sup> République, notera Georges Pompidou, est morte comme s'en vont en poussière ces momies qu'on remonte au jour et qui, en apparence intactes, s'évanouissent au contact de l'air ». Le constat est peu réfutable. Il reste qu'il a fallu forcer un peu le destin mais le Général a pris soin de le faire avec une grande maîtrise. Sur cet épisode, le témoignage qu'un acteur direct, Olivier Guichard, m'avait donné mérite d'être connu : le Général n'a réagi vraiment qu'au moment de la demande de rendez-vous du général Ganeval. Là, il a marqué le coup. A partir du 11 mai, il a suivi vraiment les choses de près. Mais il ne laissait pas percer ses sentiments. Il disait : « Quand les gens en auront assez, ils marcheront ». Une chose est sûre : à ses yeux, l'essentiel était le problème français, non la question algérienne. Il fallait faire redémarrer le pays sur de nouvelles bases.

En 1946, de Gaulle se montrait volontiers cassant avec les responsables politiques. Cette fois, et au moins pour un moment, il fait preuve de souplesse. Le 30, à Colombey, il reçoit notamment Vincent Auriol et Guy Mollet qui repartent presque subjugués. La composition du gouvernement atteste que le Général ne veut pas abuser de sa victoire. Parmi les gaullistes, seuls Michel Debré, Edmond Michelet et André Malraux accèdent à des responsabilités importantes. Pour le reste, quatre piliers du régime défunt siègent aux côtés du Général avec le titre de ministre d'Etat : Pierre Pflimlin, Guy Mollet, Louis Jacquinot et l'ivoirien Félix Houphouët-Boigny. On remarque aussi la présence de Pinay aux Finances, du radical Jean Berthoin à l'Education nationale, du socialiste Max Lejeune, ministre du Sahara. Les techniciens, en outre, sont nombreux : Maurice Couve de Murville, ambassadeur à Bonn, devient ministre des Affaires étrangères et le polytechnicien Pierre Guillaumin, ministre des Armées.

C'est le dimanche 1<sup>er</sup> juin, à vingt-trois heures trente, que Charles de Gaulle fait son entrée dans l'hémicycle du Palais Bourbon. Son émotion n'est pas feinte, celle des députés non plus. Le débat se déroule sans incident. Les communistes appellent à voter contre "le pouvoir personnel" mais on remarque la modération relative de leur porte-parole Jacques Duclos. Le seul véritable opposant résolu et systématique est François Mitterrand qui a choisi tout de suite sa stratégie face à un homme dont l'arrivée au pouvoir risque d'interrompre sa carrière. Le moment le plus fort survient quand Pierre Mendès France, gaulliste des années de guerre, vient dire, en butant sur les mots, en proie à un grand trouble, qu'il ne votera pas la confiance, en raison des circonstances dans lesquelles l'homme du 18 juin revient aux affaires.

En définitive, la confiance est votée par 329 voix contre 224. Beaucoup de groupes parlementaires se sont divisés à parts pratiquement égales. Ont voté l'investiture 42 socialistes sur 95 (dont Guy Mollet), 24 radicaux sur 42, 10 UDFR sur 20, 14 Rassemblement des Gauches démocratiques sur 14 (dont Edgar Faure), 70 MRP sur 74, les Républicains sociaux, dont Jacques Chaban-Delmas, les indépendants et paysans et les poujadistes. Parmi ceux ayant voté contre : 141 communistes, 49 socialistes dont Gaston Defferre, 18 radicaux dont Pierre Mendès France, 4 UDFR dont François Mitterrand.

De Gaulle a demandé les pleins pouvoirs pour gouverner par décrets pendant six mois, la suspension du Parlement pendant cette période et l'autorisation pour le gouvernement de rédiger une nouvelle constitution qui sera soumise à referendum. Le Général a donc obtenu satisfaction. Mais dès le lendemain, des difficultés surgissent concernant le processus de rédaction de la Constitution. Le précédent de juin 1940 est dans les esprits : on n'a pas oublié que Pétain avait utilisé les pleins pouvoirs pour asseoir un régime qui n'avait rien de républicain. Pour apaiser les craintes des parlementaires, la

création d'un comité consultatif constitutionnel est admise par les collaborateurs du Général en l'absence de ce dernier. De Gaulle est mécontent de cette concession faite à son insu et le 2 juin lorsque, à la surprise générale, il revient dans l'hémicycle, il marque son intention de ne pas laisser le Parlement discuter du projet de Constitution. Mais il prend soin aussi de rassurer, évoquant "le plaisir et l'honneur" qu'il ressent à se trouver devant la représentation nationale. Geste peut-être apprécié puisque, le 3 juin, l'Assemblée nationale lui donne mandat de préparer une nouvelle Constitution avec une majorité supérieure à celle qu'il a obtenue quarante-huit heures plus tôt : 350 pour et 161 contre.

Dès le 4 juin, de Gaulle s'envolera pour l'Algérie. C'est là qu'il lancera sa célèbre formule "Je vous ai compris !". Quelques jours plus tard, de retour à Paris, il s'attellera à ce qui constitue, à ses yeux, la véritable urgence : la réforme des institutions. De là naîtra la Constitution qui régit encore notre vie publique.

Quelle leçon tirer de l'évocation en parallèle de ces deux épisodes marquants de notre Histoire ? Une évidence d'abord s'impose : même si le contexte de 1958 était chargé de menaces, il n'était en rien comparable à celui de 1940. C'est la différence essentielle. En juin 1940, la France venait de subir la défaite la plus sévère de toute son Histoire, une grande partie du territoire se trouvait envahi par l'ennemi, le Parlement réuni dans des conditions précaires subissait la pression du vainqueur. Rien de tel en 1958 : la IV<sup>ème</sup> République s'écroulait, son système institutionnel ne possédant plus le ressort nécessaire à la résolution des crises.

Des similitudes peuvent néanmoins être observées entre les deux épisodes. En 1940 comme en 1958, siègent au Palais Bourbon des parlementaires élus dans des conditions parfaitement régulières et les majorités issues des scrutins électoraux de 1936 et de 1956 ne sont pas sans analogie. La Chambre élue en 1936 est celle qui, on l'a dit, a permis l'arrivée au pouvoir du Front Populaire. La Chambre élue en 1956, après la dissolution décidée par Edgar Faure, est dominée par une majorité de gauche, si l'on inclut les communistes. Le Front républicain conduit par Pierre Mendès France a obtenu un succès notable. Logiquement, Mendès France aurait dû revenir à Matignon mais c'est tout de même un socialiste, Guy Mollet, qui prendra la tête du nouveau gouvernement avant de céder la place à des cabinets assez éphémères dirigés par des radicaux. En 1936 comme en 1956, des formations extrêmes de droite et de gauche sont représentées au Parlement sans que cela explique le dérèglement du système institutionnel qui aboutit par deux fois à une paralysie totale.

En 1940 et en 1958, l'armée, ou du moins certains éléments de l'armée, joue de l'extérieur un rôle non négligeable. En 1940 à Vichy, les parlementaires savent que les forces armées sont aux portes de la ville. En 1958, s'il est établi que le général de Gaulle souhaitait revenir au pouvoir légalement,



l'arrivée de chefs militaires à la tête du comité de Salut public constituait un signe inquiétant, sans parler des préparatifs de l'opération Résurrection.

Dernière similitude : dans les deux cas, le réflexe est le même : on recourt à ce que l'on appelle l'homme providentiel, le vainqueur de Verdun en 40, l'homme du 18 juin en 1958. C'est là une constante de notre Histoire. Constante a priori paradoxale quand elle est le fait de républicains affirmés comme dans les deux situations évoquées.

Au chapitre des différences, ce qui frappe d'abord, même si cela n'est pas assez souvent souligné concernant 1958, c'est le rôle du Président de la République. En 1940, il est inexistant. Albert Lebrun s'est enfermé dans une conception minimale de sa fonction, se contentant, pour employer un langage trivial, de compter les coups. Toute différente est la situation de 1958 alors même que les pouvoirs du chef de l'Etat ont été encore réduits par la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République. René Coty, péniblement élu en 1954, n'est pas une personnalité centrale du monde politique. Néanmoins, il est conscient de ses responsabilités et scrupuleux. En 1954, c'est lui qui a appelé au pouvoir Pierre Mendès France après le désastre de Dien Bien Phu. En 1958, c'est encore lui qui dénouera la crise en mettant tout son poids dans la balance pour favoriser le retour du général de Gaulle. Le rôle de celui qui fut notre confrère brièvement mérite, je crois, d'être mieux connu. Le prédécesseur de René Coty, Vincent Auriol, bénéficie d'une certaine considération mais la lecture de son *Journal* incite à penser qu'il n'aurait pas fait appel à de Gaulle, ni d'ailleurs à Mendès France.

Autre différence fondamentale entre les deux épisodes : en 1940, l'opération qui va aboutir au vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain est menée dans un certain désordre par plusieurs acteurs que beaucoup de choses opposaient en des temps ordinaires, alors que l'opération de 1958 est toute entière dominée par la personnalité du général de Gaulle. En 1940, personne n'a en réalité une idée très précise du régime qu'il convient de mettre en place. Pétain a des conceptions simples, vagues, tendant vers l'autoritarisme. Alibert rêve d'une restauration de l'ancienne France. Laval regarde avec insistance du côté des régimes autoritaires. Quant aux parlementaires, la plupart sont aveuglés au sens propre par le prestige qui est alors celui du Maréchal.

En 1958, au contraire, les événements sont pratiquement tous contrôlés par de Gaulle. Le Général a beaucoup réfléchi, beaucoup mûri depuis 1946. Il a tiré la leçon de ses échecs. Sur l'essentiel, il n'a guère varié. Depuis longtemps, il est persuadé de la nécessité d'un renforcement considérable de l'Exécutif. Pour le reste, il s'adapte aux circonstances, sans jamais se laisser entraver au-delà de ce qu'il a décidé. Un exercice d'équilibriste mais du grand art.

Ces observations conduisent à ranger le vote des pleins pouvoirs au général de Gaulle en 1958 dans la catégorie de ces opérations dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles frôlaient l'illégalité

mais que l'Histoire a légitimé pour la simple raison que l'alternative aurait signifié un saut dans l'inconnu chargé de menaces. Il y aurait ainsi de bons coups d'Etat – ceux qui permettent de sortir d'une situation sans issue et de mettre en place des institutions plus stables que les précédentes et respectueuses de l'ordre démocratique. Les coups d'Etat condamnables sont évidemment ceux qui génèrent des désordres pires que ceux auxquels leurs artisans prétendaient vouloir porter remède.

Autant dire que le bon coup d'Etat ne se révèle comme tel qu'avec un certain recul. Je n'en veux pour preuve que l'évolution de notre regard sur le coup d'Etat du 18 brumaire et je parle ici sous le contrôle de notre confrère Jean Tulard. Sous la III<sup>ème</sup> République, l'événement était généralement condamné avec énergie. Aujourd'hui, il me semble que les historiens portent sur cet épisode clé un regard plus distancié.

J'emprunterais la conclusion à Raymond Aron qui disait : « A l'observation de faits tout récents, ce n'est point tant l'objectivité qui manque que la connaissance des suites qui, seules, donnent à l'événement sens et portée ».